



COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXÉCUTIF Vingt-deuxième réunion 14-15 mai 2015

EBPBAC22/1 7 avril 2015

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document EBPBAC22/1

- 2. Questions soumises à l'examen de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé¹
 - 2.1 Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme

Document A68/4

2.2 Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Documents <u>A68/5</u> et EB136/2015/REC/1, décision EB136(3)

2.3 Exécution et financement du budget programme 2014-2015 : examen à mi-parcours

Document A68/6

2.4 Projet de budget programme 2016-2017

Document A68/7

2.5 Épidémie de maladie à virus Ebola 2014 et suite donnée à la session extraordinaire du Conseil exécutif sur l'épidémie d'Ebola : fonds de réserve

Document A68/26

2.6 Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année s'étant achevée le 31 décembre 2014

Document A68/38

¹ Pour ces questions, le Comité agit au nom du Conseil exécutif.

2.7 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Document A68/39

- 2.8 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu]
- 2.9 Rapport du Commissaire aux comptes

Document A68/41

2.10 Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Document A68/42

2.11 Ressources humaines

Document A68/44

2.12 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

Document A68/49

- 3. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner¹
 - 3.1 Partenariats pour la santé hébergés par l'OMS : mise à jour

Document EBPBAC22/2

3.2 Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Document **EBPBAC22/3**

3.3 Évaluation : rapport annuel

Document EB137/7

3.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Document EBPBAC22/4

- 3.5 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]
- 4. Adoption du rapport et clôture de la réunion

= = =

2

¹ Pour ces questions, le Comité agit au nom du Conseil exécutif.